

PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2018

FICHE RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

DÉFINITIONS

L'entreprise agroalimentaire considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons ». Ce champ exclut donc ici, l'artisanat commercial et le commerce de gros. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi mono-régionales).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

CHIFFRES CLÉS LES IAA EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2015















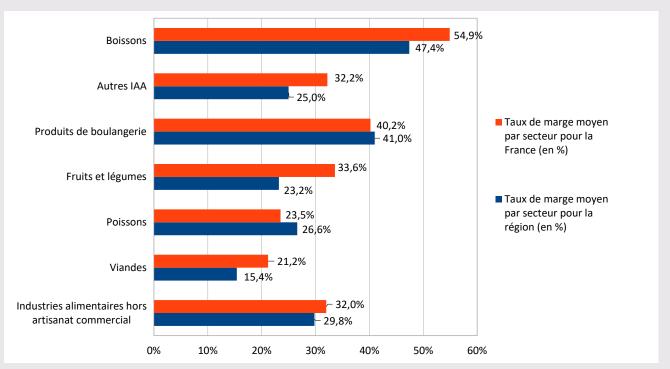
Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial : 2286,5 millions d'euros de CA, 29 019 salariés au 31 décembre 2015 et 6490 établissements ;
- le commerce de gros : 35 339,0 millions d'euros de CA, 40 426 salariés au 31 décembre 2015 et 5481 établissements.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR EN 2015

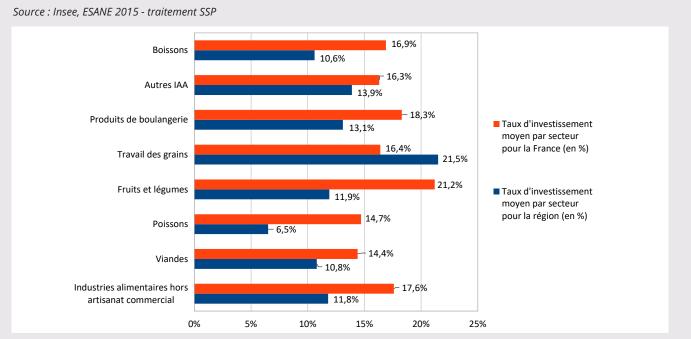
Source: Insee, ESANE 2015 - traitement SSP



Note : Taux de marge = EBE / Valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

<u>Champ</u>: Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région Île-de-France; France

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR EN 2015



Note: Taux d'investissement = Investissements corporels bruts hors apports / Valeur ajoutée - y compris autres produits et autres charges

 $\underline{\text{Champ:}} \ \text{Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région } \widehat{\text{Ile-de-France}} \ ; \ \text{France}$

N.B.: Certains secteurs ne sont pas présentés en raison de la confidentialité des données. Le taux d'investissement doit être interprété avec prudence en raison de sa variabilité d'une année sur l'autre.

L'EMPLOI DANS LES IAA, ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

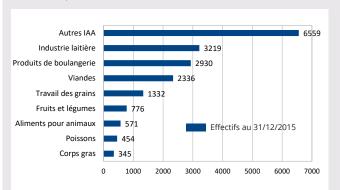
EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2015 Source: Insee, CLAP 2015 - traitement SSP



Note: L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial Champ: Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2015

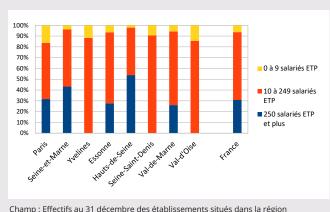
Source: Insee, CLAP 2015 - traitement SSP



Note: L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial Champ: Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Île-de-France

EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2015

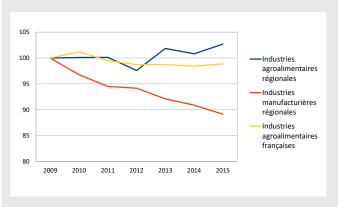
Source: Insee, CLAP 2015 - traitements SSP



Île-de-France et en France

EFFECTIFS SALARIÉS POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, **BASE 100 EN 2009**

Source: Insee, CLAP 2015 - traitements SSP



Champ: Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Île-de-France et en France

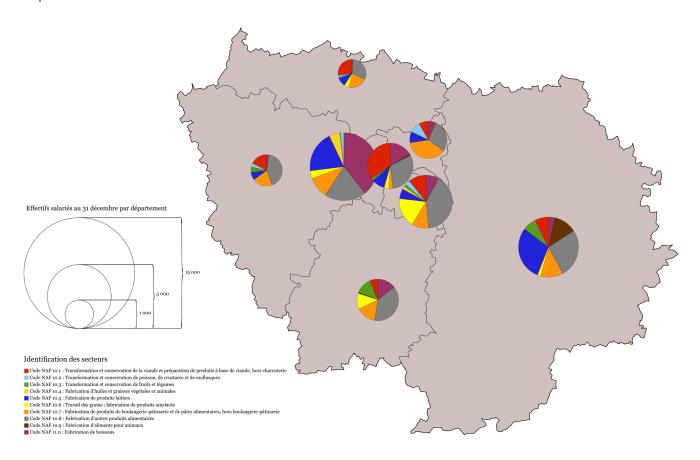
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOI DES IAA PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION

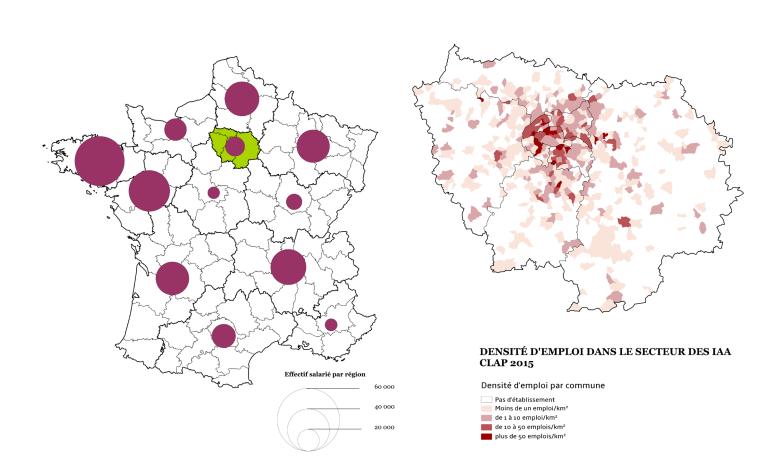
DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF SALARIÉ AU 31/12/2015
Paris	382	2 534
Seine-et-Marne	181	4 414
Yvelines	148	1 209
Essonne	120	2 133
Hauts-de-Seine	158	5 627
Seine-Saint-Denis	143	1 705
Val-de-Marne	181	3 450
Val-d'Oise	105	965

Champ: France - Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des IAA

Source: Insee, CLAP 2015, ESANE 2015 - traitements SSP

Répartition des effectifs salariés des IAA par secteur et par département Clap 2015





ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

LES CHIFFRES

Quelques précisions sont nécessaires pour ajuster la signification des chiffresclés concernant les IAA en Île-de-France.

- ▶Le nombre d'entreprises fait l'objet d'une surévaluation du fait de la présence de nombreux sièges sociaux des entreprises agroalimentaires auxquels sont également rattachés un bon nombre de salariés pourtant en poste dans d'autres régions.
- ▶Les établissements de 2e et 3è transformation sont très nombreux et non comptabilisés. L'ensemble de la filière alimentaire (incluant grossistes, artisans et restauration sociale) compte ainsi plus de 200 000 salariés.
- → De nombreux grossistes et des groupements d'achats publics pour la restauration parmi les plus importants de France, contribuent à la vigueur de l'activité agroalimentaire élaborée dans la région.

DES ATOUTS EN ÎLE-DE-FRANCE

- ▶L'accès direct à un bassin de consommation sans équivalent en France.
- → Une diversité certaine des établissements dans la filière agroalimentaire, en taille et en activité.
- ◆Une variété et une haute valeur ajoutée des produits associés à cette diversité.
- ◆Un environnement favorable en termes de R&D (INRA, AgroParisTech...), de conseil et d'innovation (présence importante de centres de recherche, de formation et de conseil, pouvant se tourner vers les IAA et des démarches collectives en IAA s'appuyant sur des institutions et organismes structurants (DRIAAF, DIRECCTE, ARIA IdF, Conseil régional) pilotes pour la mise en œuvre du plan de soutien État - Région.

- Des infrastructures nombreuses et fonctionnelles (transports, bases logistiques).
- Un potentiel d'opérateurs puissants (commerçants de gros, transformateurs, distributeurs).
- ▶L'image de Paris et du Marché international de Rungis, tourné vers les métiers de bouche de haut de gamme.
- →Une nouvelle marque régionale « Produit en Île-de-France » susceptible de renforcer l'image des productions et des savoir-faire franciliens.

ET DES DÉMARCHES STRUCTURANTES À CONFORTER

- ▶Les actions collectives financées par l'État dans le cadre du Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel (DINAII) dédié aux IAA.
- ▶ Les actions déclinées dans le cadre de la Charte Emploi mises en œuvre par la DIRECCTE Île-de-France.
- ▶ Enfin, la démarche du Conseil régional d'Île-de-France dont la concrétisation se fera à l'automne 2018 sous la forme d'un contrat de filières qui sera destiné à mettre en place des actions de structuration des filières agroalimentaires en lien avec les productions agricoles.

Les priorités d'action, retenues par l'État (DIRECCTE et DRIAAF), sont les suivantes:

- > l'emploi et les compétences en particulier en termes de formations;
- > l'export;
- >l'innovation;
- >la mise à disposition de systèmes d'information des acteurs de la filière.

Ces priorités sont établies en partenariat étroit avec celles de l'Association régionale des industries agroalimentaires -ARIA Île-de-France, qui, au-delà

de sa mission fédérative, structure et anime la filière et soutient leur développement en promouvant les actions commerciales, les réflexions stratégiques relatives à la performance et la compétitivité en mettant l'accent sur les mutualisations commerciales et logistiques.

MAIS AUSSI DES CONTRAINTES

Il importe de souligner que ce tissu industriel est faiblement lié aux productions agricoles régionales, à l'exception des secteurs du travail des céréales et dans une moindre mesure, du travail des betteraves sucrières. L'absence de lien au territoire pour la majorité des produits (produits très transformés déconnectés de l'amont agricole), le défaut d'identité régionale forte, l'absence d'effet structurant sur la production agricole locale, rendent difficile le partage de valeurs communes entre l'amont et l'aval des grandes filières agroalimentaires.

- → Une filière peu structurée et peu organisée pour fournir un marché de masse:
- > des petites entreprises aux moyens limités, de taille et d'activités diverses, isolées et inorganisées;
- > un approvisionnement local difficile engendrant une forte dépendance aux produits des autres régions (en particulier pour ce qui concerne les GMS et la restauration collective);
- > une grande vulnérabilité de la région en cas de catastrophes ou de crises.
- → Des contraintes pour les entreprises :
- > des charges nettement plus élevées qu'en régions périphériques (foncier, emplois, taxes Grand Paris...);
- > un secteur moins soutenu comparé à d'autres régions (dispositifs d'aide du Conseil régional encore à créer);
- > des difficultés pour s'agrandir (rareté du foncier) et pour recruter (manque de disponibilité en main d'œuvre

- qualifiée, turnover élevé, accès difficiles aux sites);
- > des difficultés de logistique, de circulation et de desserte au plus près des consommateurs, en particulier au sein de la Métropole du Grand Paris.
- →Un déficit d'image du secteur et des produits régionaux:
- > un secteur méconnu du grand public et du secteur de l'emploi, l'offre étant peu visible et peu organisée;
- > un manque d'identité régionale

- souffrant du peu de lien au territoire;
- > l'absence d'une industrie de transformation identifiée comme « référente régionale ».
- → Une déstabilisation de l'activité économique, risquant de faire disparaître les filières franciliennes les plus fragiles :
- une pression sur les prix, réduction des marges et volatilité des prix des matières premières;
- > des transmissions et rachats par des

- groupes avec des risques de délocalisation de la production.
- → Une concurrence avec les régions voisines:
- > un accès et coût du foncier contraignants alors que des propositions d'implantation à des coûts intéressants existent dans les régions limitrophes;
- > une inadéquation de l'offre avec la demande des consommateurs franciliens en produits de proximité. ■

EN SAVOIR +

Panorama des industries agroalimentaires 2018 :

http://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires

Service régional de l'Information statistique et économique (SRISE) de la DRIAAF : http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-etablissements-de-production

La statistique, l'évaluation et la prospective agricole :

http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques/industries-agroalimentaires/

ARIA IdF:

www.aria-idf.net

CERVIA:

www.saveursparisidf.com

Organisme paritaire collecteur agréé des Industries limentaires, de la Coopération agricole et de l'alimentation en détail :

www. www.opcalim.org

DRAAF ÎLE-DE-FRANCE

18 avenue Carnot 94234 Cachan Cedex TÉL. 01 41 24 17 00

driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Fiche rédigée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France OCTOBRE 2018